



# PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 24 octobre 2023

### RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 18 septembre 2023, publié au Journal Officiel du 20 octobre 2023, les communes suivantes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène d'inondations et coulées de boue survenu le 18 juin 2023 :

- Béthencourt-sur-Mer
- Bourseville
- Bouvaincourt-sur-Bresle
- Dargnies
- Friville-Escarbotin
- Quesnoy-le-Montant
- Le Crotoy
- Woincourt.

**Les personnes sinistrées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 19 novembre 2023, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles au 03.22.97.80.80.

### Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République  
80 000 Amiens